

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# L'ARS publie les premiers résultats du dispositif de surveillance médicale mis en place dans la vallée de l'Orbiel (Aude)

Pour répondre aux demandes des familles inquiètes pour la santé de leurs enfants, l'Agence régionale de santé Occitanie a mis en place début juillet un dispositif spécifique de surveillance médicale, dont elle publie ce jour les résultats de 103 premières mesures d'exposition à l'arsenic.

A cette occasion, l'ARS rappelle l'importance des recommandations sanitaires déjà diffusées dans ce secteur. Un dispositif d'information reste à la disposition des familles.

A l'initiative de l'ARS Occitanie, un dispositif de surveillance clinique et biologique individuelle de l'exposition à l'arsenic est proposé depuis le 08/07/2019 aux familles résidant à proximité des anciens sites miniers de la Vallée de l'Orbiel dans l'Aude. Un dosage urinaire de l'arsenic doit être réalisé après examen clinique et prescription par le médecin traitant. Un questionnaire est également à remplir pour identifier les facteurs susceptibles de modifier les résultats (alimentation, mode de vie, comportement, heure du recueil, etc...). L'ARS assure la prise en charge financière de ces analyses pour les enfants et les femmes enceintes.

### 103 enfants ont bénéficié du dispositif de surveillance médicale

Un mois après le lancement de ce dispositif de surveillance médicale, 103 enfants ont pu bénéficier de ce dispositif de surveillance médicale. Au-delà des résultats individuels, couverts par le secret médical, l'ARS dispose des données statistiques suivantes pour les dosages urinaires de l'arsenic réalisés dans ce cadre :

<b>103 dosages urinaires de l'arsenic réalisés au 09/08/2019</b> <i>(Source : Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie)</i>	<b>Enfants 0 – 6 ans</b>	<b>Enfants &gt;6 – 11 ans</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Résultat &lt;ou= 10 µg/g</b>	<b>22 (48%)</b>	<b>43 (75%)</b>	<b>65 (63%)</b>
<b>Résultat compris entre 10 et 15 µg/g</b>	<b>19 (41%)</b>	<b>9 (16%)</b>	<b>28 (27%)</b>
<b>Résultat &gt; 15 µg/g</b>	<b>5 (11%)</b>	<b>5 (9%)</b>	<b>10 (10%)</b>
<b>TOTAL</b>	46 dosages	57 dosages	103 dosages

Pour chacun de ces cas individuels, les résultats des prélèvements sont analysés par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie (CAPTV), qui détermine selon les cas le type de suivi médical et les recommandations à proposer.

Lorsque la concentration trouvée est supérieure à la valeur de référence de 10 µg/g, il est recommandé d'effectuer un prélèvement de contrôle 2 mois après avoir supprimé ou limité les sources d'exposition. En effet, un seul dosage ne peut montrer l'exposition au cours du temps puisque c'est le reflet d'une exposition récente, et non d'une exposition chronique.

## **L'ARS rappelle l'importance des recommandations sanitaires et propose un accompagnement personnalisé à domicile**

En complément des décisions prises par le Préfet de l'Aude, et au regard de ces premiers résultats, l'ARS souhaite rappeler à nouveau l'importance des recommandations sanitaires formulées depuis 1999 et réactualisées régulièrement pour tous les habitants vivant à proximité des anciens sites miniers de la Vallée de l'Orbiel. Ces recommandations sanitaires sont accessibles à tous sur le site de l'ARS Occitanie ([www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)) et de la Préfecture de l'Aude ([www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)).

En cas de seconde analyse au-delà de la valeur de référence, les équipes de l'ARS proposeront aux familles qui le souhaitent un accompagnement personnalisé à domicile, pour préciser ces recommandations sanitaires en fonction de chaque environnement de vie.

## **Un dispositif d'information toujours à la disposition des familles**

Début juillet, des réunions d'information publique ont réuni près de 125 personnes à Conques-sur-Orbiel et Trèbes, avec l'appui des élus locaux concernés.

En complément de ces échanges, pour toute information sur ce dispositif de suivi médical ou sur les recommandations sanitaires, l'Agence régionale de santé rappelle qu'elle a mis en place des services spécifiques pour répondre aux questions des familles :

- Une permanence téléphonique dédiée à l'écoute, l'information et l'orientation des familles sur ces questions de santé : **04 67 07 21 33** (accessible de 9h à 18h, du lundi au vendredi).
- Une adresse mail dédiée : [ars-oc-dd11-vss@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd11-vss@ars.sante.fr).

Les équipes de l'ARS Occitanie ont déjà répondu à une cinquantaine de familles dans le cadre de ces échanges téléphoniques ou par mail.

Par ailleurs, un support « Questions/Réponses » est accessible à tous pour répondre aux questions les plus fréquemment posées par les personnes vivant dans le secteur de la Vallée de l'Orbiel. Ce support, comme l'ensemble des éléments d'information antérieurs, est disponible sur les sites internet de l'ARS Occitanie ([www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)) et de la Préfecture de l'Aude ([www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)).

### **Agence Régionale de Santé Occitanie**

26-28 Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel  
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter [@ARS\\_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

### **Contacts presse ARS :**

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

[vincent.drochon@ars.sante.fr](mailto:vincent.drochon@ars.sante.fr)

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

[sebastien.pageau@ars.sante.fr](mailto:sebastien.pageau@ars.sante.fr)

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

[anne.cianfarani@ars.sante.fr](mailto:anne.cianfarani@ars.sante.fr)